

**Recommandation de la commission des travaux et des constructions liée à la proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> avril 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 3 077 450 francs, dont à déduire un apport privé de 144 800 francs (remise aux normes d'une pataugeoire sur parcelle privée), soit un montant net de 2 932 650 francs destiné à la remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement de dix pataugeoires.**

*RECOMMANDATION*

(acceptée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 25 janvier 2016)

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de s'assurer que l'installation soit traitée comme du mobilier urbain, s'intègre au paysage du par cet garantisse un confort d'utilisation.